

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25, 26 et 27 septembre 2017

2017 DAC 52 Subventions (34.000 euros) avec 4 associations au titre de l'aide aux festivals.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 12 septembre 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à quatre associations ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Théâtre de l'Atalante 10, place Charles Dullin 75018 Paris, pour le festival Pyka Puppet Estival, présenté dans ses murs du 6 au 13 juin 2017. Numéro SIMPA : 41224 ; 2017-03433.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à l'association Mimesis 2, passage de la Fonderie 75011 Paris, pour la 7e édition du Festival Mimesis, présenté à l'IVT du 7 au 10 décembre 2017. Numéro SIMPA : 184077 ; 2017-03244.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Indisciplinaire(s) 76, rue Voltaire Maison des Suds 93100 Montreuil, pour le festival Concordan(s)e, présenté du 25 février au 2 avril 2017. Numéro SIMPA : 171743 ; 2017-03244.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à l'association Maison des jonglages 22, rue de la République 93230 Romainville, pour le festival Rencontre des jonglages, présenté dans différents lieux du 8 au 30 avril 2017. Numéro SIMPA : 185165 ; 2017-03548.

Article 5 : La dépense correspondante, soit 34.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO